

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, mardi 5 mars 2019 à 19H30**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Est absent :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2019, de la séance d'ajournement du 19 février 2019 et de la séance extraordinaire du 26 février 2019.
4. LÉGISLATION
  - 4.1 Modification au règlement 169-2018
5. FINANCES
  - 5.1 Comptes pour approbation
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
  - 6.1 Blanchette Vachon – support pour Programme des petites collectivités
  - 6.2 Adjudication – offre de service pour l'achat d'un camion 10 roues
  - 6.3 Système de chauffage du Centre multifonctionnel - Contrat d'entretien préventif des Services Technologiques AC
  - 6.4 Modification du système de traitement du puits de la cantine - Usine Sartigan inc.
  - 6.5 Achat d'un nouveau système de communication pour le camion 10 roues 1810
7. PERSONNEL

7.1 Offre d'emploi pour un employé aux travaux publics

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Autorisation pour le tour de Beauce

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance au 19 mars 2019

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-03-69** Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

**3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-03-70** Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2019, de la séance d'ajournement du 19 février 2019 et de la séance extraordinaire du 26 février 2019

**4. LÉGISLATION**

**4.1 MODIFICATION AU RÈGLEMENT 169-2018**

**2019-03-71** **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé à la modification des règlements 100-2010, 101-2010, 103-2010 (modifiant les règlements 118-2011 et 146-2016), 137-2014, 138-2014, 143-2015 et 144-2015

**Considérant** que des modifications doivent être faites dans le règlement 169-2018 ;

**Considérant** que le conseil a été informé des modifications à apporter au règlement 169-2018 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le premier « considérant » du règlement 169-2018 soit remplacé par le suivant :

« CONSIDÉRANT les règlements suivants adoptés par la Municipalité :

- Règlement 100-2010 décrétant un emprunt de 1 856 400 \$ pour défrayer les coûts relatifs à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sous les rues Bellegarde et Champagne Nord ;
- Règlement 101-2010 décrétant un emprunt de 4 316 000 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sous la rue Principale Ouest ;
- Règlement 103-2010 décrétant un emprunt de 659 300 \$ pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sous la rue Ennis, modifié par le Règlement 146-2016 ;
- Règlement 137-2014 décrétant un emprunt de 792 625 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sous la rue Champagne et la rue Beaudoin ;
- Règlement 138-2014 décrétant un emprunt de 510 250 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sous la rue Lachance et la rue Grégoire ;
- Règlement 143-2015 décrétant un emprunt de 1 468 513 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sous la rue Le Grand-Shenley ;
- Règlement 144-2015 décrétant un emprunt de 403 689 \$ pour combler un déficit résultant des règlements 137-2014 et 138-2014, tel que modifié par le Règlement 148-2016 ;

**Que** l'article 1 du règlement 169-2018 est modifié afin d'indiquer l'annexe «D» correspondant au règlement numéro 103-2010 (modifier par le règlement 118-2011 et 146-2016) au lieu de l'annexe «C».

## **5. FINANCES**

### **5.1 COMPTE POUR APPROBATION**

**2019-03-72**

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois février 2019 au montant de 471 946,29 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 391 209,16 \$, les comptes à payer représentent 52 740,48 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 27 996,65 \$.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

##### **Code municipal**

##### **Article 961**

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2018 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2019-03-72.

---

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

## **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

### **6.1 BLANCHETTE VACHON – SUPPORT POUR PROGRAMME DES PETITES COLLECTIVITÉS**

**2019-03-73**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut faire compléter et vérifier les documents à fournir au gouvernement du Québec pour la réclamation des dépenses de construction du Centre multifonctionnel ;

**Considérant** que la firme comptable Blanchette Vachon est en mesure d'effectuer le travail et est disponible actuellement ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la Municipalité à mandater la firme comptable Blanchette Vachon pour compléter et vérifier les documents à fournir au gouvernement du Québec pour la réclamation des dépenses de construction du Centre multifonctionnel.

## **6.2 ADJUDICATION – OFFRE DE SERVICE POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES**

**2019-03-74**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a été en appel d'offres pour recevoir des soumissions dans le projet d'achat d'un camion 10 roues pour les travaux publics ;

**Considérant** qu'une seule firme a déposé une soumission soit la Compagnie Camions Globocam Québec et Lévis ;

**Considérant** que le prix proposé par Compagnie Camions Globocam Québec et Lévis est 171 580,00 \$ + taxes ;

**Considérant** que le responsable des travaux publics a fait l'analyse de la soumission déposée et que celle-ci est conforme au devis de l'appel d'offres ;

**Considérant** que le responsable des travaux publics recommande le camion Western Star 4700SF de la Compagnie Camions Globocam Québec et Lévis pour un montant de 171 580,00 \$ plus taxes ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Alain Poulin ;

**Que** le conseil accepte la soumission de la Compagnie Camions Globocam Québec et Lévis pour l'achat d'un camion 10 roues au montant de 171 580,00 \$ plus taxes ;

**Que** l'achat est conditionnel à l'obtention d'un règlement d'emprunt par la Municipalité et ne peut démarrer que lorsque la Municipalité obtiendra une réponse du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ;

**Que** le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents au mandat.

Le conseiller monsieur Alain Carrier émet sa dissidence face au projet ;

Considérant que cinq conseiller(ère)s sont pour et qu'un seul est contre, la proposition est adoptée à la majorité.

### **6.3 SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL - CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SERVICES TECHNOLOGIQUES AC**

**2019-03-75**

**Considérant** qu'un entretien et suivi de maintenance doit être fait pour le système d'aération et de chauffage du Centre multifonctionnel ;

**Considérant** que le responsable des travaux publics a fait une demande de soumission à la firme Services Technologiques AC qui a installé le système ;

**Considérant** que la firme Services Technologiques AC propose un plan de maintenance à 1 710,00 \$ par année et une banque d'heures de service de 612,00 \$ pour 6 heures ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme Services Technologiques AC pour un plan d'entretien à 1 710,00 \$ par année et une banque d'heures de service à 612,00 \$ pour 6 heures.

### **6.4 MODIFICATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DU Puits DE LA CANTINE - USINE SARTIGAN INC.**

**2019-03-76**

**Considérant** que l'Usine Sartigan inc. doit apporter une modification à son système de traitement d'eau potable en place ;

**Considérant** que cette démarche est assujettie à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et que l'Usine Sartigan inc. doit faire une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**Considérant** que l'Usine Sartigan inc. doit présenter au MELCC un certificat du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation ;

**Considérant** que l'inspecteur municipal déclare que le prélèvement d'eau ne contrevient à aucun règlement municipal ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à l'Usine Sartigan inc. un certificat certifiant que la Municipalité atteste que le prélèvement d'eau ne contrevient pas à aucun règlement municipal.

### **6.5 ACHAT D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE COMMUNICATION POUR CAMION 10 ROUES 1810**

**2019-03-77**

**Considérant** que le nouveau camion 10 roues 1810 a besoin d'un nouveau système de communication pour permettre au personnel des travaux publics de communiquer entre eux ainsi qu'avec l'Hôtel de Ville ;

**Considérant** les communications entre le personnel de la Municipalité est essentiel, et ce, en tout temps ;

**Considérant** que le responsable des travaux publics recommande l'achat et l'installation d'un système de communication chez Horizon Mobile pour un montant de 1 247,98 \$ plus taxes et qui comprend les appareils, la programmation et l'installation ;

**Considérant** que le prix pourrait être revu à la baisse selon le temps réel utilisé à la mise en place du système ;

**En conséquence** il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise l'achat et l'installation d'un nouveau système de communication pour le nouveau camion 10 roues 1810 et ce, au montant de 1 247,00 \$ plus taxes.

## **7. PERSONNEL**

### **7.1 OFFRE D'EMPLOI POUR UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

**2019-03-78**

**Considérant** qu'il manque un employé pour compléter l'équipe des travaux publics à la suite d'un l'accident de travail d'un membre du personnel à l'automne 2018 ;

**Considérant** que le directeur général peut faire les démarches requises pour l'affichage du poste ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à procéder à l'affichage du poste pour l'embauche une employée surnuméraire à temps plein.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 AUTORISATION POUR LE TOUR DE BEAUCE**

**2019-03-79**

**Considérant** la demande d'autorisation de passage de l'organisme Tour de Beauce pour circuler sur des rues de la Municipalité se Saint-Honoré-de-Shenley ;

**Considérant** que cette autorisation de passage permet au Tour de Beauce d'obtenir un permis d'événement du Ministère des Transports du Québec pour l'événement ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Aalin Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil octroie une autorisation de passage au Tour de Beauce pour la libre circulation dans les rues de la Municipalité lors de l'événement.

## **9. RAPPORT**

## **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2018

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyen(ne)s sont venus exprimer leurs idées aux membres du conseil sur divers sujets.

## **13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2019-03-80**

Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 19 mars 2019.

Il est 20h20.

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.